

SYNDICAT DES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'ESTRIE



SYNDICAT DES PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELLES DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'ESTRIE (SPPCSE-CSQ)

PLAN D'ACTION DU SPPCSE 2016-2019

Pour l'année scolaire 2016-2018 : nous avons une nouvelle convention collective et comme équipe syndicale, nous verrons à intégrer les modifications et leurs applications. Nous aurons également à suivre les impacts des modifications possibles en lien avec le projet de loi 105.

PRIORITÉS	OPÉRATIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
REPRÉSENTATION SYNDICALE <ul style="list-style-type: none"> • Concertation et appui aux délégués et déléguées des unités (CSS, CSRS, CSHC, CSET) • Représentation et soutien des membres du SPPCSE-CSQ • Relations de travail (respect des droits des membres et lien avec la convention collective et autres droits les régissant) 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'assurer que l'employeur respecte les obligations prévues dans les conventions collectives (et autres lois du travail) ainsi que les frontières entre le personnel professionnel et les autres catégories de personnel. 	Conseil régional Équipe syndicale des unités	En continu
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ S'approprier et mettre en application les dispositions de la convention collective 2015-2020. ➤ Promouvoir et défendre le maintien des fonctions, des emplois et des services professionnels. 		
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Outiller et soutenir les délégués et déléguées des unités dans leurs représentations et leurs actions politiques dans leur commission scolaire respective. 	Conseil de direction / Conseil régional CR Délégués d'unité	En continu

PRIORITÉS	OPÉRATIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
	Niveau des unités : ➤ Participer au Comité des Relations de Travail (CRT).	Équipe syndicale de l'unité : délégué et délégués adjoints	CRT : 4 à 5 rencontres par année
	➤ Organiser des activités locales portant sur des thèmes spécifiques, selon besoins et attentes des membres.	Membres du conseil régional	Au besoin
	➤ Outiller et soutenir les membres sur le sujet de la retraite ➤ Offrir aux membres à 5 ans ou moins de la retraite la possibilité de suivre la rencontre offerte par l'AREQ	Délégués et conseil de direction Vice-présidence	Au besoin 1X / an
	➤ Assurer une représentation sur les dossiers ayant une incidence sur les services professionnels, les emplois, les conditions de travail des professionnels et des professionnelles. (ex. : sondage auprès des membres).	Présidence ou autre membre du conseil de direction qui consulte les membres concernés via les délégués d'unité	Au besoin
	➤ Développer, mettre à jour et en application le plan d'action du comité SST du SPPCSE en concertation avec les unités.	Représentant(e) SST pour le SPPCSE avec la collaboration des délégués d'unité	2 fois par an (estimé)
ENGAGEMENT SYNDICAL	➤ Tenir l'assemblée générale annuelle du SPPCSE et les assemblées générales lors des négociations.	Conseil de direction SPPCSE-CSQ	En octobre de chaque année
<ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement démocratique • Mobilisation des membres • Implication locale, régionale, nationale 	➤ Participer aux instances nationales : conseil fédéral de la FPPE (CF), conseil général de la CSQ (CG-CSQ).	CF-FPPE + CFN (négociations): présidence et 2 ^e vice-président (applicateur) CG-CSQ : 1 ^{re} vice-présidence CGN (négociations) : présidence	Selon les calendriers FPPE et de la CSQ

PRIORITÉS	OPÉRATIONS	RESPONSABLE	ÉCHÉANCE
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accueillir les nouveaux membres et faire connaître le SPPCSE-CSQ (structures, activités, services). 	Équipe de délégués de l'unité locale	
COMMUNICATIONS <ul style="list-style-type: none"> • Communications régulières (courriel) • Site Web sppcse.qc.ca • Assemblées générales 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Informer les délégués et les membres de façon régulière en lien avec les dossiers qui se présentent (site web, courriels, CRT, etc.) et la convention collective. ➤ Transmettre les communiqués de la FPPE et de la CSQ (site web / courriels). ➤ Maintenir une communication régulière avec les membres afin de connaître leurs attentes, besoins et préoccupations (CR, courriels, appels, rencontres, etc.). 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Présidence vers les délégués ➤ Présidence vers les membres via un délégué d'unité ➤ Délégués vers les membres 	En continu
ALLIANCES <ul style="list-style-type: none"> • Coordination régionale Coordination intersyndicale (unité et régionale)	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser la concertation régionale et participer à la mobilisation. 	Un membre du conseil de direction	Selon les invitations

CD : Conseil de direction : Présidence, 2 vice-présidences, secrétaire, trésorier

CR : Conseil régional : Présidence, 2 vice-présidences, secrétaire, trésorier, délégués et délégués adjoints.

CRT : comité de relation de travail par unité : 3 membres de la partie patronale, 3 délégués de l'unité